RENTRÉE SPORTIVE 2025 :

QUELLES OPPORTUNITÉS DE RENFORCER L'ÉQUIPE DE VOTRE ASSOCIATION ?

24/06/2025 - visioconférence

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CROS
OCCITANIE

L’OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

SEPTEMBRE 2025

Titre à finalité professionnelle

→ Chargé de Développement d’une Structure Sportive Associative (TFP CDSSA)

TFP CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE (CDSSA)

Diplôme de Niveau 5 (Bac + 2)

Certificateur Branche Sport (Oc Sport)

Réponse aux mutations du secteur du sport et des transformations des besoins en compétences, en particulier dans les métiers supports et administratifs.

Débouchés

- Chargé de développement
- Chargé de mission / chef de projet événementiel
- Chargé de communication
- Coordinateur de projets

Blocs de compétences de la formation

- Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative
- Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative
- Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative
- Organiser un événement ponctuel au sein de la structure sportive associative

TFP CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE (CDSSA)

14 modules thématiques :

- ***Sociologie***
- ***Gestion administrative et financière***
- ***Ressources humaines***
- ***Juridique***
- ***Partenariats***
- ***Événementiel***
- ***Communication***
- ***Activités sportives***
- ***Responsabilité sociétale des organisations (RSO)***

Prérequis et conditions d'accès

- Être âgé.e de 18 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou équivalent (niveau Bac)
- Être titulaire du PSC (Premiers Secours Citoyen) ou équivalent
- Attester d'une expérience au sein d'une structure sportive associative d'au moins un an

TP CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE (CDSSA)

Balma

Montpellier

602 heures de formation

Au moins 1 stage de cohésion

2 jours par semaine (lundi, mardi Montpellier et Balma)

1 semaine pendant les vacances scolaires

Dates clés*

Ouverture des inscriptions
14/04/2025

Clôture des inscriptions
29/08/2025

Test de sélection
07 au 11/07

Début de la formation
15/09/2025

Fin de la formation
07/07/2026

**** Possibilité de débuter le contrat d'apprentissage 2 mois avant la date d'entrée en formation***

OPPORTUNITÉS DE RECRUTEMENT

- Contrat d’apprentissage (jusqu’à 29 ans hors exceptions)
- Contrat de professionnalisation (pas de limite d’âge)
- Stagiaire de la formation professionnelle (pas de limite d’âge)

RECRUTEMENT ET FINANCEMENTS
APPRENTISSAGE

Contrat d'apprentissage

Aide État 5000€ (1ère année du contrat, jusqu'au 31/12/2025)

Rémunération selon âge

Frais pédagogique totalement pris en charge par l'OPCO

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC[19] ou du SMC[20] si ce dernier est plus favorable et que l'apprenti a 21 ans ou plus. **Au 01/11/2024, le montant du SMIC brut est de : 1 801,80€.** Si ce montant augmente en cours d'année alors la rémunération suit cette hausse.

SITUATION	16 À 17 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ère année	27% du SMIC soit 486,49 €	43% du SMIC soit 774,77 €	53% du SMIC* soit 954,95 €	100% du SMIC* soit 1 801,80 €
2ème année	39% du SMIC soit 702,70 €	51% du SMIC soit 918,92€	61% du SMIC* soit 1 099,10 €	
3ème année	55% du SMIC soit 990,99 €	67% du SMIC soit 1 207,21 €	78% du SMIC* soit 1 405,40 €	

*ou du SMC de l'emploi occupé si plus favorable si l'apprenti a 21 ans ou plus.

Simulations coût emploi :

Apprenti 19 ans :

774,77€ x 12 = 9297,24€
9297,24 – 5000€ = 4297,24€ / an
4297,24 / 12 = 358,10€ / mois

Apprenti 22 ans :

954,95 x 12 = 11 459,40€
11 459,40 – 5000€ = 6459,40€ / an
6459,40 / 12 = 538,28€ / mois

RECRUTEMENT ET FINANCEMENTS

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat en CDD ou CDI

Rémunération selon âge

Frais pédagogique totalement pris en charge par l'OPCO

Note : Les sommes sont calculées sur la base d'un SMIC brut à temps plein (35 heures). Montants au 1er janvier 2024.

Age	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	55 % du SMIC (971,81 €)	65 % du SMIC (1 148,50 €)
21 ans à 25 ans révolus	70 % du SMIC (1 236,84 €)	80 % du SMIC (1 413,54 €)
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC
	ou 85 % du salaire minimum conventionnel (SMC) de branche si plus favorable.	

Simulations coût emploi :

Stagiaire 18 à 21 ans avec le bac:

13 782€ Annuel

13 782€ / 12 = 1148,50€ /mois

Stagiaire 21 à 25 ans avec le bac :

16 962,48 € Annuel

16 962,48€ / 12 = 1413,54€ / mois

RECRUTEMENT ET FINANCEMENTS
STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Contrat de formation → CPF → Fonds propres (structure et/ou stagiaire) → Coût de la formation : 12€/heure

INFO CPF

- Compte Personnel de Formation
- **Abondement possible du CPF jusqu'à 8000€ (après utilisation totale des droits)**
- Public : tout salarié de la branche Sport disposant d'1€ minimum sur son compte CPF

Coût de la formation :

TFP CDSSA (602 h) : 7200€

Devis et étude financière sur demande

TUTEUR ET MAITRE D’APPRENTISSAGE

Si salarié : Diplôme de niveau équivalent à la certification proposée et d’une expérience professionnelle d’au moins un an dans le champ du métier préparé (ou 3 ans sans certification de même niveau)

Si bénévole : désigné par le comité directeur au regard de sa disponibilité et de son expertise (PV de réunion de l’instance décisionnaire).

Possibilité de constituer une **équipe tutorale** avec des personnes issues d’autres structures (CD, Ligue…)

Plus-value de la formation

Pour l'alternant :

Une formation transversale
Immersion en structures professionnelles
Intervenants experts de terrains / proximité

Commun :

Une montée en compétences
Ouverture au réseau du Mouvement Olympique et Sportif

Pour la structure :

Une possibilité de renforcer votre équipe
À compétences égales un salarié à moindre coût

→ **Possibilité de mettre en contact des structures et des apprentis**

→ **Possibilité de mutualiser un contrat d'alternance avec une ou plusieurs autres structures**

CALENDRIER 2025-2026

Calendrier TFP Chargé de développement d'une SSA

	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4			Trimestre 5		
J	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26
1			férié	7	férié				férié	7					férié
2				7		7	7			7					
3			7			7	7								
4			7				7		7						
5					7		7		7						
6		7			7		7	férié			Rattrapages				
7		7						7							
8				7					férié	7					
9				7		7	7			7					
10			7			7	7			7					
11			férié						7	7					férié
12					7				7	7					
13		7			7			7							
14		7						7	férié		férié				
15	7			7						7		férié			
16	7			7		7	7			7					
17	7		7			7	7				Jury OCS				
18	7		7						7	7					
19	7				7				7	7					
20					7				7						
21									7						
22	7								7	Certifs					
23	7				Certifs		7								
24			7				7								
25			7	Noël					férié						
26					7				7						
27		7			7			7							
28		7						7							
29	7	7						7							
30	7	7					7	7							
31		7					7								
Heures	63	63	49	42	56	42	91	49	70	77	0	0	0	0	0

Total h	602
T1	175
T2	140
T3	210
T4	77
T5	0

LEGENDE

Jours en struct alternance	112 jours (784h)
Formation centre	86 jours (602h)
Week-end et jours fériés	
Epreuves certificatives	8 jours (56h)
Jurys délibération	Dates approximatives (à confirmer OCS)

OC Sport — Organisme Certificateur de la branche du Sport

OC Sport — Organisme Certificateur de la branche du Sport

Échanges et questions diverses

INFOS ET CONTACT

Clémence COUDERT – chargée de projets Formation (site de Balma)

06.47.47.16.34 – clemencecoudert@franceolympique.com

Manuel RINALDI – chargé de projets Formation (site de Montpellier)

07.86.12.46.73 – manuelrinaldi@franceolympique.com

Site internet:

TFP CDSSA : http://www.cros-occitanie.fr/page/charge-developpement-structure-225.html